

DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de GAILLAC (Tarn)

[Mercredi 26 novembre 2025]

Date de la convocation

20 novembre 2025

Date de mise en ligne

28 novembre 2025

Nombre de conseillers

En exercice : 33

Présents : 30

Procurations : 3

Votants : 33

Présents : Martine SOUQUET, *Maire*, Francis RUFFEL, Dominique HIRISSOU, Alain SORIANO, Claire VILLENEUVE, Christian PERO, Christel PALIS, David AMALRIC, *Maires Adjoints*, Lahcene BAAZIZ, Monique GUILLE, Anne DUBIER, Martine MOSTARDI, Dany PORTES, Martine BOISSIERE, Thierry VOGELAAR, Isabelle BEAUVAIS, Gabriel CARRAMUSA, Christophe WATTRELOT, Jean-Marc AGUERRE, Jean BATAILLOU, Elisa GILLET, Thomas DOMENECH, Martine VIOLETTE, Daniel RIBES, Laurent SQUASSINA, Marie MONTELS, Arnaud ELGOYHEN, Dominique BOYER, Thierry BODDI, Corinne DARMANI *Conseillers*.

Absents et représentés : Christelle HARDY, Pierre TRANIER, Antony MOUSSU

Absents :

N° 102/ 2025

Secrétaire de séance : Francis RUFFEL

OBJET DE DELIBERATION : Demande de subvention auprès de la DRAC Occitanie – aide à la transmission, à l'action culturelle et territoriale, à la langue française et aux langues de France – année 2026

Il est rappelé à l'assemblée que suite à l'obtention du label et à la signature de la convention Ville d'art et d'histoire avec le ministère de la culture, la Ville de Gaillac s'est engagée à mettre en place une politique globale de valorisation de ses patrimoines via le label VAH.

Afin de poursuivre les actions en faveur de la médiation des patrimoines, il est proposé au Conseil Municipal de solliciter une demande de subvention à la DRAC au titre de l'aide à la transmission, à l'action culturelle et territoriale, à la langue française et aux langues de France, pour l'année 2026, d'un montant de 2 000€.

Ce soutien de l'Etat devra permettre au label ville d'art et d'histoire de mettre en place un projet d'éducation artistique et culturelle valorisant le quartier de Lentajou ainsi que le travail de collecte orale qui sera fait dans ce même quartier.

Le plan de financement proposé est le suivant :

Projets	Montant	Part commune	Subvention DRAC
Projet d'Education artistique et culturelle	5 500€	3 500€	2 000€

VOTES POUR : 33

VOTES CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

SOLLICITE le concours financier mentionné ci-dessus,

APPROUVE le plan de financement mentionné ci-dessus,

DONNE POUVOIR au Maire ou au Maire-adjoint de signer toutes pièces nécessaires à l'accomplissement des présentes.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Madame le Maire,

Martine SOUQUET

Le secrétaire de séance,

Francis RUFFEL

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Ruffel', with a horizontal line underneath.

Fait à Gaillac le 27 novembre 2025